

<b>REUNION DU BUREAU</b> <b>COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 mars 2007</b>
--

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le mardi 29 mars 2007 à 17 heures 30 au château de Chazey-sur-Ain.

**Etaient présents**

M. BANDERIER	Maire de Montluel
M. BERTHOU	Maire de Miribel
M. BOUCHON	Président de la communauté de communes de la vallée de l'Albarine
M. FOURNIER	Maire d'Ambronay
M. LOBIETTI	Président de la communauté de communes du canton de Montluel
M. MAGDELAINE	Adjoint au Maire d'Ambérieu-en-Bugey
M. PAUCOD	Maire de St-Martin-du-Mont
Mme SELIGNAN	Maire de St-Eloi
M. VIENOT	Maire de Thil
Mlle LOCHON	Assistante pour le syndicat mixte BUCOPA
M. GARDONI	Chargé de mission pour le syndicat mixte BUCOPA

**Etaient excusés**

M. BEGUET	Maire de Serrières-de-Briord
M. CHABRY	Président de la communauté de communes Bugey Vallée de l'Ain
M. FERRY	Président de la communauté de communes Pont d'Ain-Priay-Varambon
M. ORSET	Maire de Saint-Jean-le-Vieux
M. MARCOU	Maire de Villieu-Loyes-Mollon

**Etaient absents**

Mme CASANOVA	Maire de Châtillon-la-Palud
M. BERTHOLET	Maire de Souclin
M. PELLETIER	Adjoint au Maire de Meximieux
M. PIRALLA	Maire d'Ambérieu-en-Bugey

En préambule, le président remercie les membres présents, cite les excusés, puis rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

**► PLU DE PRIAY**

Le chargé de mission fait état du projet de PLU arrêté de la commune de Priay : le projet a été arrêté par délibération du conseil municipal le 19 décembre 2006 et adressé au syndicat mixte le 12 janvier 2007.

Il rappelle que le bureau du syndicat mixte a examiné une première fois le projet de PLU arrêté le 12 décembre 2005. Un avis favorable sous stricte condition avait alors été rendu.

Le Bureau avait demandé que soient respectées les orientations et préconisations du projet de schéma de secteur arrêté le 07 juillet, et que soit intégrés et déclinés de manière volontaire les points relatifs :

- à la maîtrise des zones ouvertes à l'urbanisation
- à la vocation des zones urbanisables disponibles ou des zones à urbaniser (par l'élaboration d'orientations d'aménagement)
- à la diffusion de formes d'habitat plus regroupé (respect des objectifs d'habitat intermédiaire),
- à la diversification de l'offre de logements locatifs (respect des objectifs quantitatifs inscrits dans le schéma de secteur),
- au développement cohérent de la zone d'activités des Carronières ».

Suite a des remarques de l'Etat, la municipalité a repris l'exercice au cours de l'année 2006.

Le chargé de mission rappelle qu'à la suite de l'avis rendu, une rencontre entre le président du SM BUCOPA accompagné du premier vice président et le maire et ses adjoints a eu lieu.

Par ailleurs, le chargé de mission a eu l'occasion d'avoir des échanges techniques avec la municipalité

Le chargé de mission reprend les points du schéma de secteur qui doivent être déclinés dans le projet de PLU.

Au terme de cette présentation, le chargé de mission indique que la nouvelle version du PLU tient compte des remarques formulées par le SM BUCOPA.

Il propose donc un avis favorable et formule le souhait que le Bureau du syndicat puisse suggérer que la mise en œuvre du PLU donne lieu à l'organisation d'un suivi régulier.

Les membres du Bureau unanimement confirment cet avis favorable mais déclarent ne pas vouloir accompagner cet avis de recommandations en matière d'application du PLU.

M. MAGDELAINÉ souligne que la qualité de cette nouvelle production démontre que le schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey est applicable.

### ► **PLU DE CHATEAU-GAILLARD**

---

Le chargé de mission fait état du projet de PLU arrêté de la commune de Château-Gaillard : le projet a été arrêté par délibération du conseil municipal le 21 décembre 2006 et adressé au syndicat mixte le 19 janvier 2007.

Il rappelle que le bureau du syndicat mixte a examiné une première fois le projet de PLU arrêté le 12 août 2005. Un avis défavorable avait alors été rendu, le Bureau du syndicat demandant que le projet soit repris afin d'être compatible avec les orientations du SCOT et d'intégrer les orientations et préconisations du schéma de secteur dans sa forme alors arrêtée.

Il précise qu'une rencontre entre le président du syndicat mixte, assisté de son premier vice-président, et le maire et les adjoints de Château-Gaillard a eu lieu afin d'expliquer l'avis rendu.

L'exercice d'élaboration du PLU a été repris par un nouvel urbaniste en 2006. Des échanges ont eu lieu entre la municipalité, l'urbaniste en charge du PLU et le chargé de mission BUCOPA.

Le chargé de mission reprend les points du schéma de secteur qui doivent être déclinés dans le projet de PLU.

Au terme de sa présentation, il souligne :

1- que le parti d'aménagement du PLU a été construit en s'appuyant sur le schéma de secteur (organisation et recentrage de l'urbanisation, croissance urbaine de commune en fonction des besoins liés au développement de la za, mixité de l'habitat tant en forme qu'en produit, croissance démographique volontaire, inscription d'une za de niveau 2 ...).

2- que la nouvelle version du PLU tient compte des remarques formulées par le SM BUCOPA.

### ► **INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE**

---

M. MAGDELAINÉ informe qu'il a pris connaissance du schéma logistique élaborée par la RUL et dit avoir été surpris de constater que la branche sud du TGV Rhin Rhône apparaît clairement sur l'une des cartes du schéma.

Il dit craindre que sans vigilance précise des élus, ce tracé leur soit imposé. Il suggère que les services de RFF soient interrogés sur ce sujet.

Le Président propose que les services de RFF soient sollicités pour une présentation du projet lors du prochain Bureau. Cette décision est acceptée par les membres du Bureau qui l'a trouvent fort judicieuse.

### ► **GROUPE TECHNIQUE DE LA DTA**

---

Le chargé de mission relate sa participation à la première réunion du groupe technique de la DTA.

Le président rappelle qu'un comité de pilotage de la DTA, auquel sont associés les syndicats mixtes de SCOT, a été installé par le préfet de Région.

Il a pour mission l'application et la mise en œuvre de la DTA ; à la demande du préfet, cette mission doit reposer sur le travail d'un groupe technique constitué des DDE et autres services de l'Etat des départements concernés, de chefs de projet SCOT, de la RUL, des agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne et de tout autre partenaire susceptible d'être concerné par la DTA.

---

► **PARTICIPATION DE LA REGION A L'ELABORATION DES SCOT**

---

Le président informe qu'un courrier signé par le président de la région Rhône-Alpes a été adressé à tous les syndicats mixtes de SCOT rhônalpins.

Le président demande que la région soit associée à tout exercice d'élaboration de SCOT et indique les élus régionaux désignés pour chaque territoire. Ces élus sont généralement les rapporteurs des CDRA existant sur le périmètre du SCOT.

Dans le cas du SCOT BUCOPA, l'élu représentant la région est le rapporteur du CDRA Plaine de l'Ain Côtière, M. LECULIER.

S'ensuit une discussion entre les membres au terme de laquelle, il est convenu de convier M. LECULIER à titre consultatif, à chaque comité syndical, de la même manière que le sont déjà les conseillers généraux.

---

► **DEMANDE DE RENCONTRE**

---

Le chargé de mission informe qu'il a rencontré des représentants de l'UNICEM qui ont souhaité le rencontrer afin de lui présenter l'état d'avancement du schéma départemental des carrières et plus particulièrement la préconisation du recours à la roche massive.

Il souligne le caractère convivial de l'échange et la franchise des propos des interlocuteurs.

Il transmet au Bureau la demande exprimée par les représentants de l'UNICEM de pouvoir rencontrer les élus.

Les membres du Bureau acceptent le principe et proposent que cette rencontre soit organisée lors d'une des prochaines réunions du Bureau.

Le chargé de mission indique que la nature de l'intervention de ce groupe technique n'est pas encore très claire. Les chefs de projet de SCOT ont unanimement demandé que les règles de fonctionnement de ce groupe soient précisées et que la cohérence et la complémentarité entre ce groupe et d'autres instances –tel que l'Inter Scot- soient recherchées.

---

► **LETTRE DU BUCOPA ET SITE INTERNET**

---

Le chargé de mission informe de la rédaction en cours de la prochaine lettre du BUCOPA. L'élaboration semble pour sa part connaître quelques retards.

Le président demande au chargé de mission de veiller à ce que le chantier ne soit pas laissé à l'abandon.

---

► **DIVERS**

---

Le chargé de mission indique qu'il a contacté la directrice du CAUE de l'Ain afin de convenir d'une date de rencontre au cours de laquelle serait envisagée la manière dont peut être organisée une séance de formation / information à l'attention des élus sur le sujet des nouvelles formes d'urbanisation.

La séance est levée à 20 H 45.